



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

caisses

Question écrite n° 47976

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de paiement que rencontrent les membres de SOS Médecins France, depuis le 1er janvier 2000, avec la CMU. Il semblerait en effet que le délai de paiement serait actuellement de deux à trois mois, et ceci, de façon très incomplète, puisque la part complémentaire ne serait pas payée et les indemnités de nuit ou de week-end oubliées. A ce jour, près de 8 000 visites n'auraient pas encore été honorées et 2 000 cartes Paris-Santé 1999 non réglées. Devant cette situation, elle souhaiterait savoir quelles mesures elle compte prendre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47976

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 juin 2000, page 3766